

31

Commission permanente

Séance du 16 septembre 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

49851

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Subvention à la Ligue de l'enseignement pour l'organisation des semaines breilliennes de la laïcité

Le lundi 16 septembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h39.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 septembre 2018 relative à l'adoption de la charte départementale de la laïcité ;

Vu la délibération du Conseil départementale du 21 mars 2024 relative à l'adoption du au du

budget primitif ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 28 août 2023 relative au partenariat entre la Ligue de l'Enseignement et le Département d'Ille-et-Vilaine pour la promotion de la laïcité sur la période 2023-2025 ;

Expose :

Le 27 septembre 2018, le Département d'Ille-et-Vilaine adoptait sa charte de la laïcité. Il s'engageait, à cette occasion, à promouvoir le principe de laïcité pour faire vivre les valeurs républicaines.

Dans ce cadre, la collectivité soutient depuis 2020 la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine pour l'organisation des semaines breilliennes de la laïcité autour de la journée dédiée du 9 décembre.

La Ligue de l'enseignement, partenaire de longue date du Département, mobilise à cette occasion son réseau associatif pour faire rayonner cet événement aux quatre coins du territoire. En 2023, le Département et la Ligue ont signé une nouvelle convention de partenariat pour la période 2023-2025. Cette convention prévoit l'organisation de différents événements sur le territoire breillien dans le cadre des semaines breilliennes de la laïcité.

Pour l'édition 2024, il est ainsi prévu :

- des interventions de deux heures en classe pour les élèves, d'une dizaine de collèges d'Ille-et-Vilaine ;
- la mise en place de temps de lecture à destination des familles autour de la thématique du vivre ensemble et de la laïcité dans les médiathèques et bibliothèques, en partenariat avec l'association Lire et faire lire et la Médiathèque départementale ;
- l'organisation d'événements de promotion de la laïcité dans des territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville avec de nouveaux partenaires locaux (organisation de ciné-débats, création d'un guide de discussion à destination des associations et des cinémas associatifs du département qui souhaitent organiser des événements sur la laïcité, etc.).

Pour mener à bien ces actions, il est proposé d'attribuer à la Ligue de l'enseignement une subvention de 6 000 euros.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 6 000 euros à la Ligue de l'enseignement d'Ille-et-Vilaine pour organiser les semaines breilliennes de la laïcité au titre de l'année 2024, détaillée en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la Ligue de l'enseignement relatif au montant de la subvention attribuée à l'association dans le cadre de l'édition 2024 des semaines breilliennes de la laïcité, joint en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 septembre 2024
ID : CP20242674

Pour extrait conforme